



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 09

L'an deux mil seize, le trente janvier à 14 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 22/01/2016

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P.
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent excusé : Mr LESBROS JM..

Objet: ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION P.A.C.A.
APPROBATION DES STATUTS // ADHESION DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des Communes Pastorales de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et donne lecture des statuts de la dite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- ✓ Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- ✓ Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- ✓ Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- ✓ Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s'est fixé la commune de LE FUGERET en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, **il propose à l'assemblée communale d'approuver les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, et d'accepter le principe d'adhésion de la commune de LE FUGERET à cette association.**

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, avec 9 Voix **POUR**:*

- ✚ APPROUVE les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA ;
- ✚ ACCEPTE le principe de l'adhésion de la commune de LE FUGERET à l'Association des Communes Pastorales de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- ✚ DESIGNE Monsieur le Maire comme délégué pour la commune de LE FUGERET auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région Provence Alpes Côte Azur ;

Mr DROGOUL SPANU David ne souhaite pas prendre part à ce vote.

Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 01/02/2016

20160400909-20160130-DE-2016-003-DE



Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus